



CRDP - Centre de recherche droit et perspectives du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRDP - Centre de recherche droit et perspectives du droit. 2014, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02032982

HAL Id: hceres-02032982

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032982>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit

CRDP

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Lille 2 – Droit et Santé



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Gérard GUYON, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit
Acronyme de l'unité :	CRDP
Label demandé :	EA
N° actuel :	4487
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Fabienne PERALDI-LENEUF et M. Gaël CHANTEPIE
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Fabienne PERALDI-LENEUF et M. Gaël CHANTEPIE

Membres du comité d'experts

Président : M. Gérard GUYON, Université de Bordeaux

Experts :

- M. Olivier DESCAMPS, Université Paris 2
- M. Philippe DIDIER, Université Paris 5
- M. François HERVOUËT, Université de Poitiers
- M. René de QUENAUDON, Université de Strasbourg
- M. Luc SAÏDJ, Université Lyon 3

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Vincent BENAVENT, CNRS, Délégation régionale Nord Pas de Calais et Picardie

M^{me} Monique CAPRON, Université Lille 2



M. Serge DAUCHY (directeur de l'École Doctorale n° 74 Sciences juridiques, politiques et de gestion, SJPG)

M. Frédéric LOBEZ, Université Lille 2

M^{me} Sophie RANCHY-DESRUMAUX (coordinatrice de l'École Doctorale n° 74 Sciences juridiques, politiques et de gestion, SJPG)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP) a été constitué le 1^{er} janvier 2010 par le regroupement, en une unique unité labellisée, de quatre anciennes équipes d'accueil (EA) : le Laboratoire d'études et de recherches appliquées au droit privé, le Laboratoire d'études et de recherche en droit social, l'Institut de recherche en droit public, et le Centre René Demogue. La restructuration est le fruit d'un travail collectif ayant débuté en 2008. Elle a consisté dans le choix, non pas d'une fusion des équipes, mais de leur rapprochement matériel et de la mutualisation de leurs moyens. L'objectif a été le développement d'une recherche commune, en associant la disciplinarité et l'interdisciplinarité, ce que souhaite traduire la dénomination « Droits et perspectives du droit ». Le CRDP est devenu ainsi une réalité scientifique, administrative, financière et pédagogique globale.

Les locaux sont situés au sein de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2 (Campus Moulins, 1, place Déliot, Lille).

Équipe de direction

Le centre a été initialement dirigé par les fondateurs : M. Xavier VANDENDRIESSCHE et M. Marc PICHARD. Il est actuellement placé sous la direction de M. Gaël CHANTEPIE et M^{me} Fabienne PERALDI-LENEUF.

Nomenclature AERES

SHS 2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	74	75
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	5	6
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	9	9
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	6	2
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
TOTAL N1 à N6	95	92



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	121	
Thèses soutenues	56	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
Nombre d'HDR soutenues	12	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	54	58

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP) est une structure dynamique dont la gouvernance, composée d'une assemblée générale, un conseil de direction et des équipes de recherche, est solidement articulée. Elle est porteuse d'un projet bien défini, délimité selon quatre axes recouvrant l'essentiel des sciences juridiques : droit privé, droit public, droit social, théorie du droit. Dès l'origine, elle est parvenue à un niveau de productivité individuelle et collective de très grande qualité, à la fois en conservant les grands champs disciplinaires fondamentaux du droit et en les ouvrant à une large interdisciplinarité à travers des thématiques transversales innovantes. L'unité recueille aujourd'hui un fort assentiment de la communauté scientifique nationale et internationale, ainsi que des professionnels grâce à ses travaux collectifs d'expertise. Elle trouve un appui dans de nombreux financements de type ANR, GIP Justice, Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS), régionaux ou des communautés urbaines. L'équilibre scientifique réalisé se traduit par une vaste production à vocation académique nettement européenne ou visant plus spécifiquement l'environnement socio-économique, notamment grâce à des liens étroits avec le pôle Santé de Lille. L'unité se caractérise aussi par une activité doctorale intense et une politique de soutenance d'habilitation à diriger des recherches importante, gages de la pérennité de sa politique de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

La consolidation des acquis et la forte capacité à s'adapter témoignent des objectifs et de la vitalité de l'unité et de son rayonnement.

Gage de la qualité scientifique de la production, le haut niveau général des chercheurs est corroboré par les nombreuses publications dans des revues renommées, certaines de langue anglaise, et par la participation des chercheurs à de nombreux programmes de recherche nationaux et internationaux.

Les aspects novateurs des recherches sont clairement vérifiables tant dans l'approche interdisciplinaire, en particulier dans le domaine du droit européen (droit privé, droit public, droit social) que dans le champ de la théorie du droit.

La renommée de « l'École lilloise » en droit public est patente, ainsi que celle de l'équipe René Demogue.

En ce qui concerne la formation doctorale, l'adossement de la recherche aux masters et l'existence d'un domaine mutualisé de documentation d'un accès facile pour tous les chercheurs permettent d'assurer des liens étroits entre les enseignements et la recherche ainsi qu'une capitalisation des connaissances particulièrement fertile. L'accompagnement et le suivi des doctorants en coopération avec l'école doctorale sont particulièrement performants. Il existe une vraie volonté d'offrir aux doctorants un environnement de travail performant et adapté.

Points faibles et risques liés au contexte

Sur le plan de la gestion, on peut craindre une trop grande rigidité structurelle qui pourrait être un obstacle à l'unité du CRDP. Certains axes ont une lisibilité thématique affaiblie du fait qu'ils sont positionnés entre deux équipes : Leradp et l'équipe Demogue (cas du droit des affaires). De même, l'attribution des actions de recherche aux équipes internes ou aux thèmes transversaux est particulièrement difficile en raison d'une définition floue des frontières.

Un nombre trop faible de thèses soutenues, particulièrement en finances publiques et en droit social, conditionnerait strictement l'avenir, voire l'obèrerait, et n'augurerait pas d'un élargissement attendu du potentiel humain de la recherche.

Recommandations

Il pourrait être recommandé de veiller à ce que les soutiens financiers ne diminuent pas et à ce qu'un renforcement du personnel administratif soit opéré. Pour les équipes, il serait primordial de poursuivre et de renforcer la politique de recherche de financements extérieurs bien que celle-ci soit déjà très forte.



Il pourrait être suggéré de réorienter et renforcer certains axes dans le domaine du droit public (par exemple, Finances, Droit administratif), de poursuivre la création de nouveaux axes de recherche et consolider ceux qui sont en attente (par exemple, Défense,).

Il pourrait apparaître nécessaire de renforcer encore les liens avec les professionnels comme de porter une attention soutenue à la structure interne de l'unité, notamment par une répartition des recherches plus précise entre les équipes et les thèmes transversaux, tout ceci afin d'optimiser le fonctionnement général.

Il serait, enfin, important de continuer à encourager la soutenance d'HDR tant pour l'unité que pour l'avenir individuel de ses membres.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le CRDP se caractérise par une très grande qualité de ses productions. Elles sont abondantes (plus de 30 ouvrages, de 50 contributions et de 850 articles) et diversifiées, publiées dans des revues et ouvrages reconnus sur des sujets innovants par la communauté scientifique. La production individuelle est notable et originale. Une production de dimension collective est particulièrement présente, notamment dans le cadre des thèmes transversaux. Pour certaines équipes, la production collective pourrait être renforcée ce qui pourrait être fait sans que cela soit au détriment d'une production individuelle pertinente.

La qualité des thématiques de recherche est avérée et révèle une vraie politique scientifique concertée sachant mobiliser les forces vives de l'unité et mettre en exergue ses atouts. La plupart des recherches savent capter l'actualité et adopter un point de vue novateur.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Trente et un programmes nationaux et internationaux (ANR franco-Allemande) de recherche ont été obtenus par l'unité, assurant ainsi des ressources financières importantes mais, surtout, démontrant l'attractivité et le rayonnement académiques de l'unité. S'il est patent que le maintien du rayonnement et de l'attractivité scientifiques est renforcé par l'obtention de contrat, il pourrait être plus fort si toutes les équipes développaient une telle démarche. Les colloques et manifestations scientifiques de haut niveau académique sont, également, nombreux, plus de 130. Il existe de nombreuses collaborations avec des universités étrangères et l'accueil de professeurs invités est un des outils de collaboration mis en œuvre au côté du développement des réseaux de recherche reposant sur l'obtention de contrats. En retour, les membres de l'unité sont invités à participer à des colloques ou à donner des conférences en France et à l'étranger. Ils sont membres de sociétés savantes comme de comités scientifiques de revues ou de collections d'ouvrages reconnues.

Enfin, l'accroissement de l'effectif de l'unité démontre son attractivité au sein du milieu universitaire français.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CRDP interagit avec son environnement économique, social et culturel en utilisant un certain nombre d'actions classiques à la disposition d'un centre de recherche juridique. Ces interactions passent par la diffusion de publications dans les principales revues professionnelles ou techniques reconnues, par la rédaction de rapports d'études ou d'expertises commandés par ou diffusés à des institutions publiques ou privées (au nombre de 9), par la participation de certains de ses membres à des agences ou des organisations (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Comité consultatif national d'éthique ; Cour nationale du droit d'asile) et par la collaboration active (organisation de journée d'études et de formations) avec les professions du droit (Ordre des avocats, Notariat et juridictions locales et régionales). Néanmoins, une certaine diversité ne doit pas occulter le fait que ces actions s'avèrent relativement ponctuelles et mises en œuvre de façon très hétérogène selon les équipes. Il s'agit, sans doute, de l'un des points à renforcer à l'avenir pour l'unité et ses équipes.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La récente (2010) réorganisation de l'unité a contraint la précédente direction, comme l'actuelle, à réaliser un important travail d'organisation, d'harmonisation et de structuration des équipes, le choix ayant été fait de laisser subsister les anciennes EA sous la forme d'équipes autonomes internes à l'unité. Ce choix est, néanmoins, contrebalancé par la mise en place de thèmes de recherche transversaux censés permettre le travail collectif entre toutes les équipes ou la plupart d'entre elles. Cette organisation fonctionne et porte déjà ses fruits grâce à une équipe de direction particulièrement dynamique et investie. Le fonctionnement est bon, dynamique et, a priori, efficace. L'homogénéité interne des équipes est, aussi, clairement visible avec, chaque fois, une vraie direction - préservant leur autonomie réciproque - ainsi qu'une réelle coordination. Cependant, la direction de l'ERDS devrait, sans doute, être renforcée.

En définitive, il n'en demeure pas moins certaines difficultés inhérentes à tout regroupement se trouvant dans une période transitoire. En effet, il est parfois difficile de pouvoir rattacher clairement des réalisations à une équipe

ou à un thème transversal, chacun s'en prévalant. Une meilleure définition des frontières des recherches serait manifestement bénéfique.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Sept mentions de master comportant 25 spécialités de Master 2 (parcours recherche, professionnel ou indifférencié) sont adossées au CRDP. Les enseignants-chercheurs sont très impliqués à tous les stades de formation (L-M-D) que ce soit par les enseignements ou les responsabilités administratives ou pédagogiques exercées. Le lien entre master et unité de recherche passe, bien entendu, par les enseignants-chercheurs responsables de formations ou d'enseignements. Les étudiants de M2 sont formés à la recherche documentaire et à la méthodologie de la recherche (120 mémoires de M2 soutenus chaque année). Ces étudiants constituent l'essentiel du vivier des doctorants de l'unité.

Les doctorants de l'unité sont rattachés à l'École Doctorale « Sciences juridiques, politiques et de gestion (SJPG) » (ED n° 74). Leur nombre global est passé, sous l'impulsion par l'ED d'une politique doctorale plus stricte de la durée des thèses et des dérogations, de 160 en 2009 à 130 à l'heure actuelle. Le nombre de soutenances a légèrement augmenté de 9 à 14 par an. Le nombre de doctorants financés a, également, sensiblement progressé (en 2012-2013, un tiers des doctorants étaient financés soit 40 doctorants : 18 contrats doctoraux, 8 conventions CIFRE, 3 ingénieurs d'études contractuels financés sur projets et 11 Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche). Ces chiffres sont particulièrement bons dans le contexte des disciplines juridiques. Ils le sont d'autant plus qu'ils dénotent une volonté et une capacité à diversifier les types de financement.

En ce qui concerne la formation, le CRDP assure un tiers des crédits attachés à la formation doctorale (soit 20 crédits), le reste étant dispensé par l'ED et le Collègue des ED du PRES Lille-Nord. Le choix qui semble judicieux, a été fait de dispenser ce volume de formation au niveau du CRDP et non des équipes. Pour l'essentiel, cette formation est réalisée sous la forme d'un séminaire doctoral conçu pour les doctorants (10 séances par an) autour de questions de méthodologie, de questions pratiques et de l'échange d'expérience entre jeunes docteurs et doctorants. Les doctorants sont, aussi, incités à participer à des manifestations scientifiques ainsi qu'aux activités du CRDP. Le CRDP offre une aide financière à ses doctorants (32 en 2012) qui souhaitent se déplacer pour des séjours d'études ou des colloques. On peut regretter l'absence de comité de suivi de thèse permettant aux doctorants de présenter l'avancement de leurs travaux et de se confronter à des tiers. Il semblerait que ce soit un projet de l'unité. Une telle mise en place ne peut qu'être encouragée dès lors que des garanties de préservation du travail accompli sont envisagées.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des docteurs, elle se fait dans le milieu universitaire (même si les résultats à la qualification maître de conférences et au concours d'agrégation sont moins bons depuis 2009, mais deux qualifiés et un agrégé en 2013) et au sein des professions juridiques (avocat, magistrature). Cependant, la collecte d'informations par l'ED ne s'avère pas satisfaisante. L'unité pourrait mettre en place ses propres procédés de collecte d'informations via internet par exemple.

En définitive, l'unité paraît extrêmement investie dans la formation doctorale et dans la préservation de la qualité de recherche des doctorants, notamment par sa recherche de financements. Les doctorants bénéficient de très bonnes conditions de travail.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

La stratégie de développement pour le contrat à venir s'inscrit parfaitement dans le projet global initial du CRDP. La continuité fructueuse des thèmes du précédent contrat dans les équipes n'empêche pas une réorientation intéressante des recherches et l'émergence de thèmes transversaux nouveaux communs aux quatre équipes, permettant une plus large inscription dans la politique scientifique de l'Université Lille 2.

Ainsi, le thème transversal « égalité(s) » est abandonné, le thème « norme(s) » évolue pour devenir « interactions normatives » et le thème « santé » est maintenu tout en étant développé et partiellement renouvelé. Deux nouveaux thèmes transversaux de recherche sont adoptés, répondant aux axes de recherche définis à l'échelle de l'Université et de la Région. Le premier, « Droits et finances », permettra à l'ensemble des membres des équipes de développer des recherches juridiques autour du concept de risque financier. Le second, « Systèmes juridiques et espaces transfrontaliers », s'inscrit dans une dynamique géographique régionale afin d'étudier les questions posées par les « transfrontalités ». Ce dernier thème devrait permettre le rapprochement scientifique des unités de recherches juridiques de la région Lille-Nord-Pas de Calais.



Dès lors que la question des frontières entre recherches des équipes et thèmes transversaux est clairement tranchée, les thèmes retenus apparaissent pertinents et prometteurs.

4 • Analyse équipe par équipe

Équipe 1 : L'Équipe de Recherches Appliquées au Droit Privé (ERADP)

Nom du responsable : M^{me} Édith BLARY-CLEMENT et M. Michel DUPUIS

Effectifs

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	19	19
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	3	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	23	21

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	36	
Thèses soutenues	14	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	15

• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'équipe est à l'origine d'une production scientifique abondante et de grande qualité. Au cours de la période examinée, l'équipe a produit cinq colloques et deux cycles de conférences. En outre, à titre individuel, les membres de l'équipe sont à l'origine de 7 ouvrages, 35 contributions et 116 articles publiés dans les meilleures revues référencées.

Ces travaux couvrent l'ensemble des formes de la recherche juridique. On y trouve à la fois des articles de fond, publiés dans une revue ou dans un recueil dédié à un collègue, des notes, des commentaires de jurisprudence ainsi que des travaux encyclopédiques. Les travaux réalisés peuvent porter tantôt sur des problématiques générales et tantôt sur des points techniques particuliers. Les sujets abordés relèvent du droit positif français mais aussi de l'histoire du droit et du droit comparé.

Les travaux de l'équipe sont organisés en deux axes : un premier axe intitulé « personne et famille » et un second axe intitulé « personne et entreprise ».

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'équipe est l'héritière d'un Centre lui-même connu et réputé. Elle maintient une visibilité et une notoriété à l'échelle nationale voire internationale sur des thématiques liées au droit de la personne et au droit des affaires. Les membres de l'équipe ont été sollicités pour des travaux nationaux ou internationaux. Plusieurs programmes de recherche financés ont été entrepris. Ainsi, un programme « *Transparency and information disclosure in corporate governance* » a été financé par l'ANR sur quatre ans. Deux autres programmes ont été financés par la MESHS (« *Le patrimoine de l'entreprise : d'une réalité économique à un concept juridique ?* » ; « *La propriété économique : un droit économique* »). Un quatrième l'a été par le GIP Droit et Justice (« *La remise en cause de la distinction associé/créancier et le private equity* ») et un cinquième par l'Université Lille 2 (« *Impact de l'évolution récente des législations brésilienne, indienne et chinoise relative aux brevets sur leur jurisprudence* »). Ces programmes ont permis de développer des relations avec d'autres unités de recherche françaises mais aussi étrangères (par exemple, Université d'Alicante, Université de la Sarre). Des colloques, des journées d'études nationales et européennes ont été organisés.

L'équipe regroupe 22 enseignants-chercheurs et 36 doctorants. Cela atteste aussi de son attractivité certaine. Certains de ses membres participent à des comités scientifiques ou éditoriaux de revues ou de collections d'ouvrages reconnues. Il sont, également, actifs au sein de sociétés savantes.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'interaction avec l'environnement social, économique et culturel de l'équipe passe par les procédés traditionnels que l'on peut rencontrer dans le domaine juridique. Les membres peuvent ainsi avoir à titre individuel des rapports avec les milieux professionnels (Ordre des Avocats, Notariat, juridictions, particulièrement Cour de justice de l'Union européenne ...) ou bien avoir une production scientifique qui s'exprime dans un support qui s'adresse principalement aux professionnels (par exemple les contributions à des encyclopédies juridiques).

Il est possible de regretter que le dossier ne fasse pas apparaître de façon plus explicite ce qui doit être retenu comme étant une action spécifique à l'équipe ou à un de ses membres, c'est-à-dire distincte des actions menées au niveau du centre et dans le cadre des thèmes transversaux, et par laquelle l'équipe s'adresserait spécifiquement au milieu non académique.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

La direction de l'équipe est bicéphale. Elle est en effet partagée entre M^{me} Édith Blary-Clément et M. Michel DUPUIS. Par ailleurs, M^{me} Édith BLARY-CLEMENT assure aussi la direction de l'un des deux axes tandis que l'autre est dirigé par M^{me} Delphine AUTEM.

Conformément au choix opéré au niveau du Centre, l'équipe dispose d'une autonomie dans son fonctionnement et dans sa gestion.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'équipe est fortement impliquée dans la formation par la recherche. La disponibilité des enseignants-chercheurs, l'organisation de formations doctorales par le centre au travers des séminaires ou d'aménagements de services pour les doctorants contribuent à ce résultat. Les étudiants de M2 sont sollicités pour des manifestations relevant du champ d'action de l'équipe.

Le suivi individuel des doctorants relève principalement du Centre et de l'école doctorale. 14 thèses ont été soutenues et 36 sont en cours ce qui dénote une activité doctorale réelle.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

À l'occasion de la mutation d'un collègue, l'équipe a décidé de réorganiser sa stratégie de recherche. Deux pôles ont été identifiés : d'une part *les personnes*, d'autre part *le patrimoine*. En outre, en raison de l'arrivée d'un spécialiste de la discipline, il a été décidé de mettre sur pied un pôle émergent dédié au droit pénal. À sa structuration, l'on a ajouté une déclinaison en sous-axes au sein de chacun des axes.

L'ensemble des axes et des sous-axes doit en définitive permettre de couvrir l'ensemble du domaine de recherche l'équipe.

Le projet de recherche à cinq ans est très détaillé. Il permet de voir la clarté du programme de travail que l'équipe s'assigne pour la période nouvelle. L'expérience passée montre cependant que l'activité de l'équipe peut dépendre des personnalités qui la composent. Une certaine souplesse pourrait, peut-être, être prise en compte pour que des mutations naturelles des membres de l'équipe ne portent pas excessivement préjudice à la réalisation du programme et qu'inversement, l'arrivée de nouveaux membres puisse s'effectuer sans heurts.

Conclusion

▪ **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Les points forts suivants peuvent être relevés :

- la grande qualité de la production tant individuelle que collective ;
- la forte implication des membres de l'équipe ;
- la qualité des projets de recherche et de leur organisation.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

Certains points faibles et risques peuvent être signalés :

- une structuration trop forte du projet peut être un facteur de rigidité face aux aléas de la vie d'une équipe ;
- la structuration de l'équipe ne doit pas être un obstacle à l'unité du CRDP.

▪ **Recommandations :**

Le positionnement du droit des affaires entre les équipes LERADP et Demogue pourrait être plus précisément opéré. Certains des thèmes abordés semblent pouvoir être rattachés à l'une ou l'autre, ce qui affaiblit la lisibilité de la distribution des thématiques entre chacune d'elles. Une réflexion sur l'attribution du droit des affaires ou sur un partage selon une ligne claire, pourrait être entreprise (recommandation partagée avec l'équipe Demogue).



Équipe 2 : L'Équipe de Recherches en Droit Public (ERDP)

Nom du responsable : M. Emmanuel CARTIER

Effectifs

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	31	31
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	6	6
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	38	39

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	48	
Thèses soutenues	27	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	4	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	24	24

• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'équipe peut se prévaloir d'une production abondante (sur quatre ans, environ 70 ouvrages, manuels ou fascicules d'encyclopédie, environ 350 articles, contributions à des mélanges, notes ou chroniques de jurisprudence, non comprises les annotations aux codes annotés et commentés), dans la plupart des domaines du droit public (droit constitutionnel, droit administratif dont droit de l'urbanisme et droit de l'environnement, droit européen, finances publiques dont droit financier public...) par des auteurs dont la notoriété s'étend parfois hors du cadre national et dont la qualité est, entre autres, attestée par le fait que les travaux sont accueillis la plupart du temps par les éditeurs, les codes annotés et les revues les plus reconnues et figurant sur les listes de l'AERES.

Cette production s'articule autour des trois axes prioritaires définis par le centre, sans toutefois se limiter à eux : finances et comptabilité publique, notamment dans sa dimension européenne ; droit de l'Union européenne ; droit de la sécurité et défense. Il faut noter que ce dernier axe est plus faible que les deux précédents, l'équipe réfléchissant, d'ailleurs, à son inflexion, notamment en le rattachant à un axe de droit constitutionnel en voie de développement (nouveaux espaces et temporalités constitutionnels).

L'investissement dans les trois axes transversaux communs aux équipes réunies au sein du CRDP (santé, norme(s), égalité(s), ce dernier étant en voie de renouvellement) semble fructueux tout en posant la question des frontières entre thèmes et équipe et du rattachement des réalisations à l'un ou l'autre.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement et l'attractivité académiques sont dans la tradition de l'« École lilloise », dont la notoriété est établie, notamment, en matière de finances et comptabilité publiques (et sanitaires et sociales), de droit européen et, à un degré moindre depuis quelques années, de droit de la sécurité et de la défense. Ils ont été révélés par plusieurs colloques (y compris de droit constitutionnel) associant largement des partenaires étrangers reconnus, par un programme de recherche relatif au droit des jeux et paris en ligne (en partenariat avec l'Université de Hong-Kong). Ils sont également traduits par le nombre relativement important (une trentaine) d'enseignants-chercheurs et de doctorants (une cinquantaine) rattachés à l'équipe, mais le renouvellement paraît, en ces domaines, avoir été parfois difficile à réaliser. De surcroît, des membres de l'équipe assurent des responsabilités éditoriales (participation à des comités scientifiques ou éditoriaux de revues ou de collections) et sont membres de sociétés savantes.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'équipe bénéficie des relations traditionnelles, professionnelles et géographiques, avec les milieux du droit public (notamment les juridictions administratives, financières et communautaires, le Barreau et les institutions communautaires européennes - Cour de Justice de l'Union européenne, Commission européenne), les collectivités publiques de l'aire lilloise, le Ministère de la Justice et la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESH). Ces collaborations sont en voie d'extension et de diversification mais elles restent ponctuelles et tributaires de moyens qui semblent en cours d'amenuisement. Cette lacune pourrait être en partie comblée en portant une attention plus grande aux possibilités de contrats de recherche.

Le centre apporte sa contribution à des études extra-universitaires (par exemple, auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) ou à la diffusion de l'information juridique par différentes publications destinées aux professionnels du droit ou, autre exemple, par la réalisation d'une base de données dédiée à la Question prioritaire de constitutionnalité - QPC (mais cette action est, également « revendiquée » par le thème « Norme(s) »).

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

L'équipe, à direction unique, paraît efficacement organisée grâce, notamment, à une gouvernance qui, à l'occasion de la réorganisation de 2009, a été rénovée et qui associe enseignants, chercheurs et doctorants de façon, semble-t-il, consensuelle. Elle a su prendre la suite de l'ancien Institut de Recherche en Droit Public (EA



4036) et trouver sa place au sein du CRDP.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Une forte implication, rendue possible, à la fois par la disponibilité des enseignants-chercheurs de l'équipe, l'organisation de la formation doctorale par le CRDP (séminaires, aménagements de services pour les doctorants financés...) et un appui financier, à tous égards notable, de l'école doctorale et des instances de l'université.

Trois masters 2 sont solidement adossés au centre. Il faut noter toutefois l'absence d'un Master 2 en finances publiques malgré l'existence d'un axe sur ce thème.

Sous cette réserve, il existe une continuité visible et efficace entre le niveau master et la formation doctorale. En outre, le suivi individuel des doctorants est globalement satisfaisant, le suivi collectif étant assuré par le CRDP et l'école doctorale, comme indiqué ci-dessus. 27 thèses ont été soutenues sur la période et 48 sont en cours. Une activité doctorale intéressante est donc mise en œuvre.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

A la faveur d'un nombre relativement élevé d'enseignants-chercheurs, l'équipe a pu étendre (contentieux publics, droit constitutionnel, notamment comparé, droit international), diversifier (fiscalité) et réaménager (sécurité/ défense) ses projets de thèmes de recherche. De plus, son axe « finances et comptabilité publiques » se situe de plain-pied avec le projet du CRDP de remplacer le thème transversal de recherche « Égalité(s) » par le thème « Finances » (publiques et privées).

Conclusion

L'ERDP a su négocier utilement le virage constitué par son insertion au sein du CRDP en élargissant son champ de recherche sans négliger ses thèmes traditionnels. Il a pu aussi profiter de la mutualisation des moyens qui en résulte. Il semble ne pas se figer sur ses axes déjà établis, mais au contraire être capable de les faire évoluer. Il lui faut cependant être attentif à certains domaines qui sont en difficulté (Sécurité et défense) ou qui ont encore du mal à trouver leur place (Finances publiques) ou à se développer (Droit administratif).

▪ **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Il faut relever les points forts suivants :

- un rayonnement important de la recherche entreprise par les principaux axes ;
- une production de grande qualité ;
- un adossement de masters 2 pertinent ;
- une capacité certaine à se renouveler.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

Il faut souligner les points faibles et risques suivants :

- la faiblesse de l'axe « Sécurité défense » ;
- la nécessaire consolidation de l'axe « Finances publiques » afin de préserver son avenir ;
- le développement insuffisant de plusieurs domaines du droit public (en particulier droit administratif général).



- **Recommandations :**

Il faudrait poursuivre la réorientation de la recherche vers le droit constitutionnel en s'attachant toutefois à diversifier au-delà de la QPC. Il faudrait, également, être attentif aux domaines de droit public peu développés par le centre et examiner s'ils peuvent entrer dans ses domaines de recherche.

Équipe 3 : L'Équipe de Recherches en Droit Social (EREDS)

Nom du responsable : M. Bernard Bossu

Effectifs

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	10	10
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	1
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
TOTAL N1 à N6	12	12

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	8	
Thèses soutenues	4	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	4	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7

• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Il faut, tout d'abord, relever que les membres de l'EREDS font état d'une production individuelle notable publiée dans des revues référencées par l'AERES ou chez des éditeurs reconnus (6 ouvrages, 6 contributions, 290 articles et notes, 2 chroniques). Il est à signaler que près des deux tiers de ces articles ont été écrits par trois des onze chercheurs de l'équipe, le directeur de l'EREDS assurant à lui seul le quart de cette production doctrinale.

Ces nombreux travaux individuels sont regroupés autour de trois thèmes. Ceux du premier thème ont pour dénominateur commun *éthiques et droit sociaux fondamentaux*. Plus précisément, il s'agit d'études portant sur la bonne foi dans les relations de travail ; sur les méthodes de production des normes en droit du travail ; sur l'articulation du droit « mou » et du droit « dur » avec une problématique centrale concernant la force obligatoire des codes et chartes éthiques ; sur les différentes formes de harcèlement ; sur la protection de la vie privée du salarié ; et sur les discriminations. Le second ensemble de recherches individuelles porte sur la thématique *Droit social et technologies de l'information et de la communication (TIC)*. Ces travaux ont trait à la protection de la vie privée du salarié en raison de sa mise en danger par ces technologies, ainsi qu'au statut du télétravailleur. Ils ont donné lieu à l'organisation d'un colloque. Enfin, un troisième axe regroupe les travaux portant sur le thème *Droit de la santé en milieu de travail*.

Les membres de l'EREDS ont aussi à leur actif une production collective mais celle-ci pourrait être renforcée. De surcroît, l'aspect collectif de la recherche transparaît davantage au sein des thèmes transversaux du CRDP qu'au sein de l'EREDS elle-même ce qui reflète une difficulté de structuration. Des trois thèmes communs au CRDP - (Norme(s), Egalité(s) et Santé) - les membres de l'EREDS participent aux deux derniers.

L'implication de l'EREDS dans le thème « égalité(s) » se traduit par des recherches sur les discriminations, lesquelles font également partie de l'axe 2 de recherche de l'EREDS. Les recherches sur les discriminations ont donné lieu à « un cycle de conférences qui a trouvé un prolongement dans le programme « Les discriminations dans les relations de travail devant les cours d'appel : la réalisation contentieuse d'un droit fondamental », financé par le GIP Mission de Recherche Droit et Justice. Il est difficile de déterminer s'il faut rattacher cette recherche à l'EREDS ou au thème transversal « égalité(s) » ou, plutôt, quelle part attribuer à l'un ou à l'autre (cf. infra).

Concernant l'axe Santé - lequel est également un axe des recherches individuelles des membres de l'EREDS (v. *supra*) -, il est indiqué qu'il comporte deux sous-ensembles de recherches collectives : la santé au travail et le droit des politiques de santé. Le premier a donné lieu à un programme de recherche portant sur « Le risque d'addiction en milieu professionnel : une approche juridique et éthique », programme comportant une collaboration avec l'Université de Laval et ayant donné lieu à l'organisation d'un colloque. Le thème de la « santé au travail » a aussi permis d'organiser deux séries de rencontres « Droit/Santé/ Travail » à Lille ; les premières, sur le thème de la « Portée juridique des avis du médecin du travail et pénibilité au travail : des obligations à l'action en entreprise » ; les secondes sur la question « Hygiène-sécurité et conditions de travail : un vieux concept ou une dynamique renouvelée ? ». Un second colloque franco-québécois sur la « Protection de la santé, sécurité et dignité du salarié », en Droit Santé Travail, a aussi été organisé à l'Université de Laval. Là encore, il est très difficile de déterminer qui de l'EREDS ou du thème transversal « Santé » est véritablement porteur de ces projets et réalisations.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Au titre du rayonnement et de l'attractivité académiques, l'équipe de droit social signale le programme de recherche, financé pendant deux ans par le GIP Droit & justice, intitulé *Les discriminations dans les relations de travail devant les cours d'appel : la réalisation contentieuse d'un droit fondamental* (v. *supra*). Mais ce même programme est également cité *infra* au titre de l'interaction du l'EREDS sur l'environnement social, économique et culturel. En définitive, il semble que les réponses à des appels à projets nationaux et internationaux de l'EREDS sont insuffisantes.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Concernant cet indicateur, l'EREDS signale à nouveau le programme « Les discriminations dans les relations de travail devant les cours d'appel : la réalisation contentieuse d'un droit fondamental » (v. *supra*), pour souligner que la veille de jurisprudence du programme a été reprise dans l'intranet de la Cour de cassation, à destination des

hauts magistrats. Par ailleurs, le l'EREDS indique, au titre des colloques, journées d'études, les premières rencontres Droit Santé Travail intitulées *Portée juridique des avis du médecin du travail et pénibilité au travail : des obligations à l'action en entreprise*. L'équipe développe, en revanche, une politique de publication assez importante à destination des professionnels au sein de revues ou d'encyclopédies spécialisées. En conclusion, il apparaît que les relations significatives de cette équipe, avec l'environnement social, économique et culturel, sont encore trop ponctuelles.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Le rapport est trop silencieux sur ce sujet. Questionné lors de l'audition des membres de l'unité, le directeur de l'EREDS a précisé que, dans le cadre de la participation aux axes du CRD&P, des réunions périodiques de l'équipe sont organisées, d'abord sous forme de petits groupes en fonction des thèmes traités, puis de manière plénière pour une restitution au niveau de l'équipe. Par ailleurs, le directeur a fait état d'une réunion deux fois par an afin de déterminer comment les membres de l'équipe vont se répartir les décisions qui seront commentées dans le cadre de la chronique que l'EREDS porte avec le CERIT (laboratoire de droit social de l'Université de Lorraine). Si ces réunions témoignent effectivement d'une vie collective, celle-ci apparaît trop faible. On aurait aimé savoir si des réunions institutionnelles périodiques sont prévues et, dans un tel cas, les objets discutés, le nombre des participants, l'ouverture de réunions aux doctorants...

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Concernant le nombre de thèses soutenues, l'analyse SWOT de l'EREDS indique que ce nombre est insuffisant. Le comité d'experts ne peut que partager cette analyse lorsqu'il voit que l'EREDS mentionne uniquement, au titre des thèses soutenues, celle de M. François BIZEUR sur *L'information du salarié dans les relations individuelles de travail* (15 mai 2013). Cependant, lors de la visite, le co-directeur du CRDP a pu indiquer que le dossier est erroné sur ce point et qu'en réalité, quatre thèses ont été soutenues au cours de la période de référence au sein de l'EREDS. Cependant, ce nombre demeure, malgré tout, faible.

Concernant les soutenances d'HDR entre 2008 et 2013, l'EREDS peut en mentionner quatre, ce qui est dans la moyenne du CRDP (qui en a fait soutenir 12).

Le comité d'experts prend note du fait que l'EREDS reconnaît manquer de collègues en mesure de diriger des thèses et a entendu pallier cette faiblesse en cherchant à augmenter le nombre de soutenances d'HDR. Il relève aussi le point positif que constitue l'adossement de masters 2 à l'équipe et de différents diplômés d'université. Il lui paraît également judicieux de la part de l'EREDS de renvoyer, comme les autres équipes, la gestion de la formation doctorale au niveau global du CRDP.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

L'EREDS annonce trois axes de recherche pour le prochain contrat.

1. Management et droit du travail. C'est un axe qui entend prolonger les trois axes du contrat qui s'achève (RSE, TIC et santé). L'EREDS se demande quels liens unissent le management et le droit et si l'on peut parler d'indifférence, de concurrence ou de complémentarité entre eux. Son intention est de répondre à ces questions au plan historique et contemporain. Le comité d'experts lui suggère d'envisager des collaborations pour traiter un tel sujet (Centre d'Histoire Judiciaire - CHJ - de l'Université Lille 2 pour la partie historique, des économistes de Lille 2, voire du CLERSE de l'Université Lille 1 pour la dimension contemporaine).

2. Les discriminations dans les relations de travail. L'EREDS souligne qu'il s'agit d'un sujet traditionnel pour elle mais qu'elle entend continuer à étudier tant il y a encore des aspects qui nécessitent des recherches. Sur cet axe là, le projet est convaincant. Il s'inscrit dans le prolongement des recherches rattachées, un temps, au thème « égalité(s) ».

3. La réparation des risques professionnels. Là encore, c'est un domaine sur lequel l'EREDS a acquis une certaine réputation dans le monde académique. L'équipe entend poursuivre ses travaux par une réflexion croisée avec les économistes du droit, réflexion qui lui apparaît comme cruciale. Pour la dimension historique de cette question, une collaboration avec des chercheurs du CHJ ne peut que lui être conseillée.



Conclusion

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

La recherche individuelle est le point fort de l'EREDS. On ne peut que l'encourager à la poursuivre et ce sur les thèmes pour lesquels elle bénéficie d'une reconnaissance au plan national.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Quatre points faibles sont particulièrement saillants : un développement trop limité de la recherche collective ; un nombre insuffisant de thèses soutenues ; une faible interaction avec l'environnement social, économique et culturel ; une organisation peu structurée de la vie de l'équipe.

▪ *Recommandations :*

Il pourrait être recommandé de :

- renforcer encore le pôle d'enseignants-chercheurs HDR ;
- développer une recherche collective propre ;
- mettre en œuvre une politique plus dynamique dans la recherche de financements extérieurs ;
- structurer le fonctionnement de l'EREDS de telle façon que chacun de ses membres puisse contribuer à sa vie (réunions mensuelles avec ordre du jour, feuille de présence, compte rendu...).



Équipe 4 : Équipe René Demogue

Nom du responsable : M. Denis VOINOT et M^{me} Sandrine CHASSAGNARD-PINET

Effectifs

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	12
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	2
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	16	15

Effectifs de l'équipe	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	29	
Thèses soutenues	11	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	3	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	10

• Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Au cours de la période, l'équipe Demogue a eu une très importante activité scientifique. Elle a organisé 17 colloques dont 7 internationaux et 21 journées d'étude. Elle a produit 10 ouvrages collectifs. Ses membres ont, également, développé une forte production individuelle (par exemple, plus d'une centaine d'articles publiés dans des revues référencées à comité de lecture).

Dans leur forme, les travaux sont diversifiés. Ils couvrent tout le champ de la littérature juridique relative à la théorie du droit et au droit des obligations qui sont les deux thématiques articulant la recherche de l'équipe. Ils abordent tantôt des thèmes classiques, plutôt liés à l'actualité, tantôt des thèmes novateurs, en particulier les développements récents de la théorie juridique.

La dimension volontairement interdisciplinaire d'une partie importante de l'activité la rend particulièrement intéressante.

La part de la production en anglais, et la diffusion internationale qu'elle reçoit, mérite d'être saluée.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'équipe est la continuation d'un centre relativement récent mais qui avait su acquérir une notoriété incontestable. L'équipe a entretenu et développé cet héritage.

L'équipe a piloté un programme à financement européen (Programme *INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen*, *GO-DIS Intermédiaire de la distribution en Europe, 2009/2014*) et a pris part à un projet ANR franco-allemande (*Théorie du droit et logique*). Elle a participé à un projet collaboratif national (*droit, justice et politique communicationnelle. Permanence des ruptures*) et à des projets régionaux en collaboration avec la MESHS ou Lille Métropole. Au total, ce sont 8 contrats de recherche qui ont été mis en œuvre au cours du contrat qui s'achève.

Des liens ont été noués avec des universités étrangères (Université de Constance, Université de Leuven), notamment dans le cadre de certains programmes de recherche.

En définitive, il s'agit d'autant d'indices d'une volonté forte de tisser et d'approfondir des liens avec d'autres équipes tant nationales qu'internationales.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Parmi les travaux produits par les membres de l'équipe, certains ont vocation à être diffusés par des revues s'adressant à des professionnels. L'équipe a produit des travaux collectifs d'expertise qui s'adressent aux décideurs, tant nationaux qu'europeens. La réflexion sur le développement d'un droit européen des contrats d'origine européenne mobilise l'équipe. En particulier, on peut noter les réponses qu'elle formule par rapport aux initiatives et aux consultations qui émanent de la Commission européenne (par exemple, Livre vert) et qui trouvent un réel écho.

Les travaux menés par l'équipe et/ou par ses membres attestent de la pleine prise en compte des rapports avec les milieux professionnels et institutionnels extérieurs au monde académique.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

La direction de l'équipe est bicéphale. Deux codirecteurs, M. Denis VOINOT et M^{me} Sandrine CHASSAGNARD-PINET l'ont en charge.

La production scientifique est articulée autour de deux thématiques, « la théorie du droit », d'une part et le « droit des obligations », d'autre part, sans que pour autant cette division thématique débouche sur une division organisationnelle en sous-équipes cloisonnées.

La vie de l'équipe est liée à la forte implication des enseignants-chercheurs, notamment auprès des

doctorants ainsi qu'à sa taille qui permet un contact direct.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Un master 2 est adossé à l'équipe. L'équipe est fortement impliquée dans la formation par la recherche. La disponibilité des enseignants-chercheurs, l'organisation de formations doctorales par le CRDP au travers des séminaires ou d'aménagements de services pour les doctorants contribuent à ce résultat. Si le suivi individuel des doctorants relève principalement du centre et de l'école doctorale, l'implication quasi quotidienne des enseignants-chercheurs demeure primordiale. 10 thèses ont été soutenues et 31 sont en cours dans le cadre, plus particulier de l'équipe Demogue.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Au cours de la prochaine période, la structure du programme de travail en deux axes, théorie du droit et droit des obligations, est reconduite. Au sein de ces axes des sous-axes sont envisagés (pour l'axe théorie du droit : les pratiques argumentatives et les pratiques rédactionnelle, visuelle et orale ; pour l'axe droit des obligations : les interactions entre pratiques et droit des contrats ; pratiques contractuelles et pratiques délictuelles). L'approche apparaît tout à la fois intéressante et renouvelée.

L'équipe a été renforcée par l'arrivée de nouveaux membres, d'horizons différents, ce qui doit permettre la réalisation des objectifs ambitieux que l'équipe s'est fixée. Un renforcement du potentiel humain paraît cependant souhaitable pour permettre une pleine réalisation du programme.

Conclusion

▪ **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Les points forts suivants doivent être soulignés :

- une volonté forte de développer une approche interdisciplinaire construite de façon pertinente ;
- une recherche originale portant sur les aspects novateurs de la théorie juridique ;
- une implication importante dans les programmes collaboratifs internationaux ;
- une production de grande qualité.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

Les risques suivants peuvent être signalés :

- un affaiblissement du potentiel humain lié aux évolutions de carrière des membres pouvant ralentir la réalisation des objectifs du projet ;
- une structuration trop forte de l'équipe qui pourrait constituer un obstacle à l'unité du CRDP.

▪ **Recommandations :**

Il pourrait être utile de :

- renforcer l'équipe des enseignants chercheurs ;
- préciser le positionnement du droit des affaires entre l'équipe Demogue et l'équipe ERADP (recommandation partagée avec l'ERADP, cf. supra).



5 • Analyse thème par thème

Thème 1 : Norme(s)

Nom du responsable : M. Denis VOINOT et M^{me} Fabienne PERALDI-LENEUF

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	4,5	4,5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0,25	0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	3,75	
TOTAL	8,5	4,75

• Appréciations détaillées

Le thème « Norme(s) » a pour objet de permettre une collaboration étroite entre juristes spécialistes de droit privé et de droit public. Il se décline autour de trois axes : « *La production de la norme : les phénomènes de coproduction* » ; *La diffusion de la norme* ; « *La profusion de normes : les conflits de normes* ». Ce thème de théorie du droit a permis à l'unité de s'appuyer sur certains travaux déjà entrepris par l'équipe Demogue tout en les élargissant et en leur offrant un caractère pluridisciplinaire nettement accentué. Dans le cadre de la recherche relative à la production de la norme, trois ouvrages collectifs ont été publiés chez des éditeurs reconnus, l'un étant l'aboutissement d'un programme d'expertise sous l'égide du Ministère du développement durable. Dans le cadre de la recherche relative aux conflits normatifs, deux programmes de recherche financés par le GIP Droit et Justice ont abouti, pour l'un (« *Les conflits de normes horizontaux-approche comparée- traitement légistique et jurisprudentiel des conflits* ») à l'élaboration d'un rapport publié très conséquent et, pour l'autre (« *La question prioritaire de constitutionnalité. Etude sur le réagencement du procès et de l'architecture du système juridictionnel français* »), à la création d'une base de données et d'un site dédié, à sept colloques et journées d'études en France et à l'étranger, à la publication d'un rapport et, enfin, à un colloque final de restitution. Ce dernier programme a, également, permis le financement de thèses de doctorat. En définitive, la production scientifique est tout à fait importante tant par sa qualité que par sa quantité. Son caractère transversal et créateur d'une dynamique pour l'ensemble de l'unité est réel. En revanche, il faut souligner que l'une des problématiques liées à la diffusion des normes n'a guère été abordée. En ce qui concerne le projet, l'unité a décidé de prolonger ce thème tout en le renouvelant. Ainsi, le thème



développé sera celui des « *interactions normatives* » (*création interactive des normes ; interactions entre champs normatifs ; interactions entre corpus juridiques*).

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Il s'agit d'un thème fort de l'unité qui allie recherche scientifique de haut niveau et production diversifiée de très grande qualité. Ce thème semble permettre un décloisonnement entre équipes au sein de l'unité ce qui est important et prometteur en terme de résultat et d'organisation. Le projet est élaboré de façon pertinente à partir d'une analyse objective des résultats précédemment obtenus, des forces présentes dans l'unité et d'une démarche scientifique pertinente.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Les points forts suivants peuvent être relevés :

- une production scientifique de très grande qualité et variée dans ses supports ;
- un effet fédérateur réel au sein de l'unité ;
- une implication forte des doctorants ;
- une obtention significative de financements extérieurs.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Le seul risque perceptible est celui d'un empiètement du thème sur les recherches menées au sein de l'équipe Demogue.

▪ *Recommandations :*

Il pourrait être suggéré d'être particulièrement vigilant dans la délimitation des frontières du thème comme de veiller au maintien d'un financement récurrent dont la nécessité ne doit pas être occultée par l'existence de financements extérieurs.



Thème 2 : Égalité(s)

Nom du responsable : M. Bernard BOSSU et M. Michel DUPUIS

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	2,5	2,5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0,75	0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	3,5	
TOTAL	6,75	2,75

• Appréciations détaillées

Le thème « Égalité(s) » a pour objet d'étudier les phénomènes de revendication d'égalité et de lutte contre les discriminations. Sa mise en œuvre a pour origine le constat que plusieurs spécialistes travaillant dans les équipes du CRDP (essentiellement EREDS et ERDP) pouvaient se retrouver autour d'une thématique transversale, d'un travail commun, mobilisant le droit social et le droit des étrangers. Plus directement rattaché à la première discipline, le thème de l'égalité et des inégalités a donné lieu à un cycle de conférences et à deux programmes de recherches : l'un (*Les discriminations dans les relations de travail devant les cours d'appel : la réalisation contentieuse d'un droit fondamental*) financé par le GIP « Droit et Justice » ; l'autre (*La démocratie sociale à l'épreuve des discriminations syndicales*) par la MESHS. Au sein de la seconde discipline, un code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile a été réalisé ainsi que deux programmes (en forte collaboration avec l'ERDP) : « *Articulation entre le régime d'extradition et celui de l'exclusion du bénéficiaire du statut de réfugié* » (GIP Droit et Justice) ; « *La transgression des frontières. Droit d'extradition et justice internationale* » (MESHS). Si la thématique commune relative à l'égalité est bien présente, il faut constater que les recherches sont demeurées segmentées, se cantonnant, pour ainsi dire, à l'exploration quasi étanche des champs disciplinaires initiaux. Néanmoins, il faut préciser que deux thématiques plus interdisciplinaires ont vu le jour. Il s'agit, tout d'abord, de la participation au programme ANR « *Recherche et études sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe* » en collaboration avec une unité de l'Université Paris 10, programme qui trouve un prolongement dans un autre projet « *Normes de genre et réception de la valeur égalité des sexes par la jeunesse, les parents et les professionnelles de l'éducation* » sous l'égide, cette fois, de la MESHS. Il s'agit, ensuite, d'un cycle de conférences consacré au handicap (*Handi'cité : handicap et citoyenneté : efficacité et effectivité du droit à compensation ?*). Le bilan est donc particulièrement positif au regard de la production scientifique même si l'appréciation doit être nuancée en ce qui concerne l'objectif initial visant à développer une recherche transversale dépassant le cadre des équipes internes. L'unité a, d'ailleurs, tiré les conséquences de ce constat en ne prolongeant pas ce thème pour le prochain contrat quinquennal, chaque équipe concernée s'en emparant.



Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème a permis la réalisation d'une production scientifique quantitativement et qualitativement importante. Des financements extérieurs ont pu être trouvés, notamment en inscrivant le thème dans l'actualité. Si, malgré son caractère transversal, la thématique n'a pas permis un véritablement décloisonnement structurel des équipes de l'unité, son intérêt scientifique demeure et devrait être préservé sous une autre organisation.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Différents points forts peuvent être mis en exergue :

- une production très significative ;
- une politique importante de recherche de financements extérieurs ;
- une capacité à insérer la recherche dans des thématiques très actuelles.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Des points faibles ou risques peuvent être précisés :

- une recherche demeurée « cloisonnée » à certaines équipes de l'unité ;
- un manque d'enseignants-chercheurs spécialisés dans certaines des thématiques développées (par ex., le genre).

▪ *Recommandations :*

Dans la mesure où l'unité a décidé de ne pas maintenir ce thème de façon autonome à l'avenir, il pourrait être suggéré de veiller à ce que les équipes, sous d'autres formes sans doute, préservent le potentiel de recherche développé.



Thème 3 : Santé

Nom du responsable : M^{me} Sophie FANTONI et M^{me} Johanne SAISON

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	2,5	2,5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0,25	0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	0,25	0,25
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants	1	
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	7,5	
TOTAL	11,5	3

• Appréciations détaillées

Ce thème transversal porté par le CRDP réunit des juristes de droit privé et de droit public ainsi que des médecins et des pharmaciens qui ont, également, une formation de juriste. Il s'inscrit dans l' »ADN « de l'Université Lille 2 « Droit et Santé ». Attaché à développer des problématiques générales liées à la santé publique, cet axe a, plus spécialement, était conçu autour de deux projets : la santé au travail et le droit des politiques de santé. Ces recherches pluridisciplinaires se sont matérialisées dans quatre projets de recherche financés par l'Institut National du Cancer, le GIP Centre d'études et de recherches Santé, Travail et Environnement (CERESTE), la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ou encore le service médical régional de l'Assurance-Maladie. Ces projets ont aussi permis d'engager des collaborations avec d'autres unités de recherche françaises (Université Lille 3) et étrangères (Université de Laval, Université de Liège). À côté de ces projets (et grâce à eux), des colloques nationaux et internationaux, des conférences, des journées d'études donnant lieu à publication ont pu être développés sur des thématiques nouvelles (par exemple, sur l'éthique et la bioéthique). Le choix, à l'avenir, de renforcer les liens avec le Centre hospitalier régional universitaire, de poursuivre une politique de réponse à projet (GIP Justice et ANR) comme de recentrer la recherche sur la protection de la santé tout en pérennisant la thématique émergente de la bioéthique, apparaît particulièrement pertinent.

Conclusion

▪ Avis global sur le thème :

Ce thème de recherche apparaît comme très dynamique et porteur. Tout d'abord, il s'insère parfaitement dans les axes de l'Université Lille 2 et dans l'interdisciplinarité liant Santé et Droit. Ce positionnement lui permet d'obtenir des financements extérieurs importants qui sont loin d'être négligeables. Ensuite, le croisement des disciplines est particulièrement fertile en terme de recherche, de construction de thématiques renouvelées et de productions. Enfin,



tout en s'inscrivant dans le prolongement des recherches antérieures, le projet est conçu pour permettre au thème de franchir un nouveau palier dans son développement.

▪ **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Les points forts suivants peuvent être relevés :

- une interdisciplinarité très porteuse ;
- une stratégie pertinente de développement et de collaboration tournée vers l'extérieur ;
- une politique dynamique de recherche de financements extérieurs ;
- une production scientifique de grande qualité.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

Les points faibles ou risques suivants doivent être soulignés :

- l'importance des financements extérieurs pouvant déboucher sur une recherche « de commande » ;
- la porosité de certaines recherches du thème avec celles des équipes du CRDP (en particulier, l'EREDS) ;
- le nombre restreint d'enseignants-chercheurs.

▪ **Recommandations :**

Il pourrait être recommandé d'accroître la part de financement récurrent affecté au thème et le nombre d'enseignants-chercheurs participant directement aux travaux du thème.



6 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : jeudi 21 novembre 2013 à 8h15 heures

Fin : Jeudi 21 novembre 2013 à 20 heures

Lieu de la visite

Institution : CRDP

Adresse : Campus Moulins, 1 place Deliot 5900 Lille

Locaux spécifiques visités :

Visite de l'ensemble des centres, bureaux, bibliothèque, salle informatique, locaux des doctorants.

Déroulement ou programme de visite

8h15 - 8h45 :	Réunion du comité d'experts à huis clos (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges).
8h45 - 9h30 :	Rencontre avec les tutelles - présentation de la politique recherche de l'établissement.
12h45-14h00 :	Pause déjeuner
14h00 - 17h15 :	Rencontre avec le directeur de l'unité, les directeurs des équipes internes, les responsables des thèmes transversaux, la rencontre ayant été élargie à tous les membres de l'unité.
17h15 - 17h30 :	Rencontre avec le directeur de l'école doctorale et sa coordinatrice.
17h30- 18h00 :	Rencontre avec les doctorants.
18h00 - 20h00 :	Réunion à huis clos du comité d'experts.

Points particuliers à mentionner

Il faut signaler qu'aucun expert, représentant le CNU, n'a pu être désigné par l'institution.



7 • Observations générales des tutelles



Université Lille 2
Droit et Santé

Service de la Recherche, de la Valorisation
et de l'Information Scientifique (SeRVIS)
Affaire suivie par Christophe BOUTILLON
Directeur du SeRVIS
christophe.boutillon@univ-lille2.fr / 03.20.96.52.16

Le Président de l'Université

à

Monsieur le Professeur Pierre GLAUDES
Directeur de la Section des unités de
recherche
Agence d'Évaluation de la Recherche et
de l'Enseignement Supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Lille, le 18 septembre 2014

V/Réf. : E2015-EV-0593560Z-S2PUR150008076-005708-RT

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'unité *Centre de Recherche Droits et Perspectives du Droit (CRDP)*

Monsieur le Directeur,

Considérant le rapport que vous m'avez récemment transmis, je vous remercie au nom de l'Université Lille 2 et en particulier des directeurs et des membres de l'unité Centre de Recherche Droits et Perspectives du Droit, pour la qualité de l'évaluation effectuée le 21 novembre 2013 par votre comité d'experts.

Les appréciations et recommandations formulées seront soigneusement prises en considération et discutées avec le directeur de l'unité dans le cadre de la structuration de notre recherche pour le prochain plan quinquennal (2015-2019).

Vous trouverez ci-dessous les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'AERES, émises par les Directeurs de l'unité Centre de Recherche Droits et Perspectives du Droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.


Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE

Lille, le 15 septembre 2014

Fabienne Peraldi-Leneuf et Gaël Chantepie
Codirecteurs du CRDP

à

Monsieur le Directeur de la section
« Évaluation des unités de recherche » de l'AERES

Objet : Evaluation - CENTRE DE RECHERCHE DROIT ET PERSPECTIVES DU DROIT (CRDP)

Monsieur le Directeur,

La direction du Centre de recherches Droits et Perspectives du droit (CRD&P – EA 4487), et ses équipes tiennent à saluer le travail accompli par le président et l'ensemble du comité AERES, sa qualité et sa rigueur. Après lecture attentive du rapport d'évaluation, les membres du CRDP ont été sensibles aux commentaires positifs concernant la vitalité du laboratoire, la qualité de sa production et ses aspects novateurs. Ceux-ci consacrent le travail accompli par tous. Il nous appartient donc de consolider le modèle.

Il nous paraît utile d'apporter certaines précisions aux remarques formulées.

En premier lieu, eu égard à la très grande mutualisation opérée entre les équipes du fait de la création du CRDP, il avait été sollicité que certains points de l'évaluation soient entièrement communs et ne fassent pas l'objet d'une appréciation distincte suivant les équipes (notamment sur l'implication dans la formation par la recherche ou l'interaction avec l'environnement économique et social). Le rapport d'évaluation laisse cependant apparaître une appréciation distincte sur ces différents points pour chacune des équipes, conduisant parfois à des observations inexactes. Ainsi, l'évaluation de l'Ereds souligne une « faible interaction avec l'environnement social, économique et culturel (p. 21).

Il ressortait pourtant de notre rapport que des liens privilégiés ont été établis avec les acteurs du monde du travail grâce à l'Institut des Sciences du Travail de Lille 2 (ex. organisation commune d'un colloque le 7 juin 2013 sur les TIC et le droit du travail). Par ailleurs, la faculté héberge l'Institut Régional d'Éducation Ouvrière (IREO), qui comprend des représentants des organisations syndicales de salariés. Cet institut est notamment chargé de la formation des représentants du personnel et des conseillers prud'hommes et l'équipe de recherche participe aux formations. Enfin, des liens essentiels sont aussi établis avec l'Institut de santé du Nord de la France (ISTNF) qui assume des missions de formation des médecins du travail. Ainsi, les rencontres « Droit-Santé-Travail » ont été organisées en partenariat avec l'ISTNF et l'ARACT Nord-Pas-de-Calais. De même, les liens avec les organismes d'Assurance maladie et notamment le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles ont été l'occasion de réfléchir, dans le cadre de plusieurs publications, sur le contentieux des maladies professionnelles.

Nous veillerons à ce que ces liens nombreux et fructueux avec les acteurs du monde économique, social et culturel, seront pérennisés et renforcés lors des prochaines années.

En second lieu, le comité a justement relevé les difficultés d'articulation ou de frontières qui pouvaient exister, respectivement entre les axes de spécialité des équipes de recherches et les axes transversaux (ex. s'agissant de l'axe Normes, p. 26 ; s'agissant de l'axe Santé, p. 19) et entre les axes de spécialités de certaines équipes (ex. relatif au droit des affaires entre l'ERADP et l'équipe René Demogue, p. 13 et p. 24). La « lisibilité thématique affaiblie » (p. 6) qui pourrait en résulter serait susceptible d'affecter la mise en œuvre des recherches collectives au sein de l'unité. Le comité recommande une répartition des recherches plus précise entre les équipes et entre les équipes et les thèmes transversaux, afin d'optimiser le fonctionnement général.

Les membres du conseil de direction ont pleinement conscience de cette question qui était d'ailleurs mentionnée dans le rapport produit à l'AERES. Elle a fait l'objet en effet depuis la création du centre d'intenses réflexions collectives.

Historiquement, la construction d'une unité de recherche fondée sur quatre anciennes équipes d'accueil a conduit à élaborer un projet à partir des points forts identifiés. De fait, au cours de la période 2010-2013, il a été constaté que la frontière entre les recherches relevant d'axes transversaux ou disciplinaires était parfois ténue. Au terme d'une évaluation interne, nous avons réorienté les recherches dans certains axes (Normes, Santé) afin qu'elles n'interfèrent plus avec les recherches menées au sein des équipes (Demogue, Lereids). Nous avons également renvoyé certains thèmes transversaux au sein des équipes (axe égalité). Enfin, le droit des affaires sera traité au sein des équipes suivant leur thématique disciplinaire (Eradp : patrimoine de l'entreprise, propriété intellectuelle ; Demogue : contrats d'affaires) ou au sein du nouvel axe transversal « Finances » du CRDP (financement et restructuration des entreprises).

Notre projet 2015-2019 tient donc compte de ces réflexions et tâche de mieux définir les compétences des équipes, tant entre elles qu'à l'égard des axes transversaux. Le dépassement des frontières résulte avant tout de l'intense dialogue qui s'est noué entre les membres du centre, quelles que soient leurs spécialités. C'est précisément, depuis sa création, l'ambition du Centre Droits et Perspectives du droit.

Réitérant nos très sincères remerciements au comité d'experts pour son expertise enrichissante, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.


Le Président de l'Université
Xavier VANDENDRIESSCHE

Fabienne Peraldi-Leneuf et Gaël Chantepie

